

## **Contribution des élus de la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres à la construction d'un projet de territoire post Aéroport du Grand Ouest**

Contribution rédigée le 14/03/2018  
par le Bureau de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres élargi aux maires  
après concertation avec l'ensemble des conseillers municipaux du territoire.

Le gouvernement français par la voix de son Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, vient d'annoncer le 17 janvier 2018 l'abandon du projet d'Aéroport du Grand Ouest.

Le 9 février 2018, la caducité de la DUP de ce projet publiée le 8 février 2008 a rendu définitivement effectif cet abandon.

Tout en prenant acte de cette décision, la communauté de commune d'Erdre et Gesvres (CCEG) souhaite rappeler que, sans être l'un des porteurs de ce projet, elle a été pendant plus de 20 ans l'un des acteurs majeurs de la construction du projet de territoire lié au projet d'aéroport du grand Ouest.

A ce titre, elle a toujours œuvré pour que la réalisation de ce projet ne vienne pas contrarier la qualité de vie et l'aménagement durable de son territoire et pour que la contrainte imposée par l'arrivée de cette infrastructure se transforme en opportunité pour accélérer le traitement des difficultés auxquelles est confronté le développement de ce territoire périurbain ancré dans la métropole Nantes Saint Nazaire.

Il s'agit notamment des questions de développement durable, de l'activité économique, de l'emploi, de la formation et de l'insertion, de maintien d'une agriculture dynamique, de gestion durable des milieux naturels, de mobilité, de développement du logement abordable, de renforcement de l'offre de services lié à son développement...

L'abandon du projet d'Aéroport du Grand Ouest et la décision de réaménager l'aéroport de Nantes Atlantique et celui de Rennes Saint Jacques pour les rendre plus compatibles avec le développement aéroportuaire nécessaire à notre région amènent donc les décideurs locaux et l'Etat à poser ensemble les bases d'un nouveau projet de territoire qui tienne compte de cette réalité.

Même si la perspective est différente par rapport à ce qu'elle était dans le cadre de l'arrivée de l'aéroport du grand Ouest sur son territoire, la CCEG estime avoir toute sa place dans la construction de ce nouveau projet de territoire car, si l'abandon de l'Aéroport du Grand Ouest ne peut sacrifier le développement de l'Ouest de la France, il ne peut sacrifier non plus le développement du territoire d'Erdre et Gesvres.

En effet, celui-ci malgré sa dynamique et son attractivité propre affronte toujours les difficultés évoquées ci-avant dont la résolution devait être accélérée ou facilitée par le développement du projet de territoire lié à l'arrivée de cet aéroport.

Il s'agit donc désormais de construire un nouveau projet de territoire ambitieux pour l'avenir de nos populations.

Les élus d'Erdre et Gesvres proposent de préparer celui-ci suivant le modèle qui avait été défini pour l'accord cadre territorial relatif à l'Aéroport du Grand Ouest signé en 2014 entre les collectivités du Syndicat Mixte Aéroportuaire et l'Etat.

Ce qui veut dire traiter les questions de développement à toutes les échelles : métropolitaine incluant les territoires périurbains tel que la CCEG, départementale, interdépartementale et interrégionale.

Ce projet qui doit porter les attentes de tous les territoires concernés à toutes les échelles doit faire l'objet d'un pilotage commun auprès de l'Etat afin de parler d'une seule voix, les modalités de ce pilotage commun restant à déterminer entre toutes les parties prenantes.

Dans cette discussion à engager, la CCEG entend exprimer ses positions sur plusieurs sujets qui lui semblent prioritaires à savoir :

### **1- La mobilité :**

Les problématiques de mobilité qui impactent la vie et le développement du territoire d'Erdre et Gesvres s'inscrivent dans les logiques de métropolisation qui se traduisent par l'accroissement des flux entre une métropole et ses territoires périphériques notamment ceux qui connaissent une croissance démographique forte comme la CCEG.

Le traitement de ces problématiques a, entre autres, pour objectif de décongestionner la circulation sur l'agglomération nantaise et de participer ainsi à la réduction de production des gaz à effet de serre sur l'aire métropolitaine.

A ce titre, il est indispensable, et la CCEG le revendique, de mettre en place dans le cadre de ce nouveau projet de territoire un véritable schéma directeur des mobilités qui doit traiter les questions suivantes que la CCEG n'est pas en capacité de traiter seule sur son territoire :

- le développement des transports en commun performants comme alternative à la voiture individuelle.

La CCEG sollicite la mise en place immédiate d'un plan de développement des transports collectifs routiers performants et bien cadencés de type Lila 1<sup>er</sup> irriguant son territoire sur toutes les pénétrantes Nord Sud vers Nantes :

- Axe Fay de Bretagne –Saint Herblain via la RN 165 (Nantes/Vannes)
- Axe Héric- Nantes Cardo via la RN 137 (Nantes/Rennes)
- Axe Casson-Grandchamp des Fontaines- Treillières- Nantes Cardo via la RD 137 (en prolongeant la ligne Lila 1<sup>er</sup> existante jusqu'à Casson)
- Axe Saint Mars du désert – Nantes Haluchère via la RD 9 et la RD 178 (Nantes /Châteaubriant)

- Axe Blain-Fay de Bretagne -Notre dame des Landes –La Paquelais- Nantes Orvault via les RD 81, 281, et 42

et sur la transversale Est Ouest :

- Axe Casson-Sucé sur Erdre-Carquefou-Nantes Haluchère via la RD37.

La CCEG demande également à plus long terme un plan de développement du transport ferroviaire qui permettra de relier, comme le préconise le SCOT, l'ensemble des pôles structurants du territoire, notamment celui de Treillières-Granchamp des Fontaines, au réseau ferroviaire.

Ce plan devra également étudier l'intégration d'une desserte Ouest du territoire dans le cadre du projet de développement d'une liaison ferroviaire performante entre Nantes et Rennes (LNOBPL).

- Le développement des infrastructures routières adapté à ce développement de transport collectif routier performant.

A ce titre, la CCEG préconise que soient rapidement mis en œuvre les projets suivants :

- L'aménagement sur la RN 137 (Nantes Rennes) de voies réservées au transport collectif routier et aux covoitureurs à proximité de l'agglomération nantaise et l'aménagement de parkings relais au droit des échangeurs permettant l'intermodalité avec les lignes de transport collectif routier et les covoitureurs (Héric, Treillières-Les Fosses).
- En lien avec cet aménagement de la RN 137, la réalisation d'un nouvel échangeur sur la RN 137 au droit du parking relais (à créer) des Fosses à Treillières pour développer l'intermodalité pour les habitants du secteur du pôle structurant Treillières -Grandchamp des Fontaines, pour désengorger la RD 537 et le bourg de Treillières sous réserve de la mise en place d'un contournement de celui-ci .
- La finalisation de la mise en 2 fois 3 voies de la RN 165 (Nantes-Vannes) en y privilégiant des voies réservées au transport collectif routier à proximité de l'agglomération nantaise, l'aménagement de parkings relais au droit des échangeurs permettant l'intermodalité avec les lignes de transport collectif routier et les covoitureurs (en particulier dans le parc d'activités des 4 Nations à Vigneux de Bretagne) et l'aménagement d'un accès direct de la RD 15 (Fay de Bretagne – Nantes ) à la RN 165.
- L'accélération de l'aménagement de l'axe Ancenis- Nort sur Erdre- Héric- Fay de Bretagne – Bouvron-Savenay tel que prévu au schéma départemental routier pour permettre le désengorgement du périphérique nantais en y détournant les flux Angers - Saint Nazaire . Cet aménagement aura pour conséquence d'améliorer la performance de la desserte transversale Est/Ouest du territoire de la CCEG. Il nécessitera également de traiter les contournements des bourgs traversés par cet axe et en priorité celui de Nort sur Erdre qui est étudié et programmé par le Département.
- L'aménagement de la RD 178 tel que prévu au schéma départemental routier en y intégrant des voies réservées au transport collectif routier (desserte notamment de Saint Mars du Désert) et aux covoitureurs. Ce qui nécessitera également de traiter les contournements des bourgs traversés par cet axe ou à proximité de cet axe tels qu'ils ont été étudiés et programmés par le département depuis 2006 (Petit Mars, Sucé sur Erdre).

## **2- Le développement économique durable :**

L'abandon du projet Aéroport du Grand Ouest rebat les cartes du projet de développement économique traduit dans le SCOT de la métropole Nantes - Saint Nazaire.

Le projet d'Aéroport du Grand Ouest était un accélérateur de développement économique pour notre territoire car il en renforçait l'attractivité pour les développeurs de projets.

La décision de l'Etat d'abandonner ce projet ne doit pas se traduire par une décroissance du développement économique de la CCEG qui souhaite être accompagnée et soutenue pour prendre le virage imposé par cette nouvelle donne.

Cet accompagnement revendiqué porte sur les points suivants :

Concernant la question de la perte de dynamique économique du territoire d'Erdre et Gesvres consécutive à l'abandon du projet d'Aéroport du Grand Ouest évoqué ci-dessus, la CCEG considère que la perte d'attractivité qu'elle va subir nécessitera de déployer une ingénierie pour maintenir un apport de nouvelles activités économiques exogènes à son territoire et éviter une décroissance de son développement. Elle demande donc à l'Etat d'assumer sa responsabilité et d'accompagner financièrement la CCEG dans le déploiement de cette ingénierie sur une période de 10 ans.

Par ailleurs, le SCOT s'est engagé sur la voie de la réduction de la consommation de surfaces agricoles en demandant aux PLU de réduire l'évolution des surfaces à urbaniser que ce soit pour l'habitat ou pour le développement économique.

Tout en ne remettant pas en cause cette orientation qui participe aux objectifs liés à la transition énergétique et sur lesquels la CCEG s'est fortement impliquée dans son projet de territoire, il doit être noté que l'abandon du projet d'Aéroport du Grand Ouest va permettre de reverser à l'agriculture plusieurs centaines d'hectares.

Il semble donc légitime de pouvoir se réinterroger sur les objectifs de réduction de consommation des surfaces agricoles qui avaient été définis hors prise en compte de l'artificialisation liée au projet d'aéroport et ainsi mesurer les marges de manœuvre qui pourraient être données à notre territoire pour accroître les surfaces nécessaires à son développement économique dans un souci d'équilibre avec le reste du territoire métropolitain.

Une discussion doit donc s'engager sur un nouveau schéma de développement économique dans le cadre d'une révision du SCOT.

Celle-ci devra notamment intégrer la question des filières économiques.

En effet, le nouveau projet de territoire ne doit pas réserver les territoires périphériques comme le nôtre au seul développement d'activités consommatrices d'espaces telle que la logistique mais s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour que ces territoires puissent accueillir également des filières économiques et technologiques à forte valeur ajoutée pour l'emploi et la formation qui restent prioritaires pour le territoire.

La CCEG, territoire à énergie positive pour la croissance verte, s'est fortement engagée dans le domaine de la transition énergétique à travers la révision de sa stratégie de développement durable et le développement de son Plan Climat Air Energie Territorial.

Les démarches qu'elle a engagées ont permis de l'identifier par toutes les institutions concernées comme un territoire pilote et innovant dans ce domaine.

Cet axe doit particulièrement être conforté dans la construction du projet de territoire en y inscrivant des actions visant à préserver nos ressources environnementales et des projets contribuant à améliorer notre bilan énergétique (énergies renouvelables (éolien, méthanisation...) rénovation de l'habitat, soutien à la mobilité décarbonée ....)

Par ailleurs, la CCEG a élaboré une stratégie de gestion territoriale prévisionnelle des emplois et des compétences et le croisement de celle-ci avec la stratégie de développement durable a identifié l'opportunité pour elle de s'engager dans l'accompagnement de la création de filières économiques liées à la transition énergétique.

Dans le cadre de la discussion souhaitée entre les acteurs du projet de territoire post Aéroport du Grand Ouest et l'Etat, la CCEG sollicite un soutien appuyé au développement de ces filières.

Le développement économique, et particulièrement le développement de filières économiques liées à l'économie présentielle disséminée sur un territoire, ne peut être réaliste et réalisable sans avoir un territoire connecté au très haut débit en fibre optique.

Le Département de Loire Atlantique déploie aujourd'hui un schéma de développement numérique qui permettra d'atteindre cet objectif à long terme en plusieurs phases suivant les territoires ce qui fait que la fracture numérique risque d'être encore d'actualité pendant encore de nombreuses années .

L'Etat s'est par ailleurs engagé à accélérer le mouvement de développement du très haut débit sur les territoires situés en dehors des territoires urbains qui sont déjà couverts ou en phase de couverture.

Il faut donc, dans le cadre du contrat proposé par l'Etat suite à l'abandon du projet d'Aéroport du Grand Ouest, négocier dès maintenant le financement par celui-ci du déploiement de très haut débit en fibre optique sur tous les territoires concernés par le nouveau projet de territoire. Le maintien d'un développement économique soutenu de ceux-ci en dépend.

Ce déploiement du très haut débit en fibre optique est aussi une condition de développement de nouveaux modes de travail sur nos territoires tel que le co-working sur lequel la CCEG s'est déjà engagé sachant que ceux-ci ont notamment pour effet de diminuer les déplacements.

Enfin, il apparaît important également d'appuyer le développement des activités d'accueil et de tourisme de l'arrière-pays nantais notamment dans le domaine du tourisme vert et du tourisme d'affaires lié au développement économique. Les actions rentrant dans ce cadre restent à déterminer.

### **3- L'agriculture :**

L'agriculture, qui est un marqueur de l'activité économique du territoire d'Erdre et Gesvres, nécessite un traitement spécifique compte tenu des enjeux concernant cette activité suite à l'abandon du projet d'Aéroport du Grand Ouest.

Il s'agit désormais de reclasser l'ensemble de la zone dédiée au projet en zone A (agricole) et en zone N (naturelle) dans les documents d'urbanisme afin de retrouver la situation antérieure à la DUP de 2008 et à la définition de la zone UF aéro. Cette zone devra faire l'objet d'une protection particulière pérennisant sa fonctionnalité agricole et complétée d'un réaménagement foncier à l'échelle intercommunale.

La CCEG considère en effet que l'ensemble des terres concernées doit être réservé aux agriculteurs autorisés à les exploiter pour qu'y soit développée une agriculture structurée, économiquement viable et écologiquement responsable pour un vaste bassin de vie et respectueuse du droit.

Il s'agit bien d'écrire un nouveau projet agricole pour ce secteur.

Dans le cadre de la révision de sa stratégie de développement durable, la CCEG a défini des orientations et demande qu'elles soient reprises dans ce projet agricole à savoir :

- Améliorer les pratiques agricoles pour répondre aux enjeux du changement climatique et de la santé
- Développer une alimentation de qualité et de proximité reposant sur une organisation favorisant le recours aux circuits courts et la création d'un nouveau modèle d'approvisionnement du bassin de vie
- Conduire une politique de gestion durable du bocage et soutenir la filière bois énergie
- Identifier et soutenir les filières qui accompagneront le projet agricole.

La CCEG demande également une prise en compte des enjeux environnementaux liés à ce secteur et particulièrement sur les zones naturelles identifiées et propose que soit étudiée la création d'un observatoire de la biodiversité et d'un site naturel de compensation sur ces zones.

Ce site permettrait de restaurer des zones humides et de répondre aux obligations des collectivités du territoire (communes et intercommunalité) en matière de compensations environnementales liées à des projets d'aménagement urbains (habitat et économie).

La gestion de ce site pourrait se faire sous la responsabilité de collectivités concernées.

Cette transition et l'écriture de ce nouveau projet agricole devront se faire en partenariat avec les collectivités sous la responsabilité de l'Etat et des institutions agricoles officielles.

Enfin, afin de permettre à l'ensemble du secteur de retrouver le plus tôt possible sa vocation agricole et naturelle d'origine, l'Etat doit également assumer financièrement et immédiatement toutes les conséquences de la remise en état de toutes les circulations et de tous les sites dégradés, ce qui nécessite également qu'il assure l'évacuation sans délai de toutes les personnes installées illégalement sur ce territoire.

#### **4- L'habitat :**

L'attractivité du territoire d'Erdre et Gesvres et les engagements pris dans le cadre du SCOT obligent la CCEG à faire face à une demande de logements importante et pour ce faire, elle demande le maintien des outils permettant d'y répondre (défiscalisation Pinel dans le neuf avec maintien du zonage et prolongement des aides de l'ANAH pour rénover l'ancien notamment dans le domaine énergétique).

#### **Conclusion :**

Cette contribution exprime les priorités de la CCEG dans la construction du projet de territoire à mettre en œuvre suite à l'abandon de l'Aéroport du Grand Ouest.

Ce projet de territoire doit être écrit dans le cadre d'un contrat négocié entre toutes les collectivités concernées, dont la CCEG et l'Etat.

Ce contrat doit notamment définir les co-financements de tous les projets qui y seront inscrits entre l'Etat et toutes les collectivités concernées.

Sous réserve de l'engagement financier de l'Etat, la CCEG affirme sa volonté de participer à cette négociation contractuelle et de prendre toute sa part dans les co-financements qui seront définis pour faire aboutir tous les projets prioritaires pour son territoire.